

LE TEMPS

Vaud Mercredi 21 mai 2014

Les jours des curatelles forcées sont comptés

Par Marco Danesi

Un jugement du Tribunal fédéral donne raison à un récalcitrant. Une initiative fédérale attaque l'exception vaudoise

Le Tribunal fédéral a admis le recours d'un Vaudois décidé à refuser une curatelle qui lui était imposée. C'est inédit. Les juges de Mon-Repos ont considéré que la justice de paix n'a pas respecté la législation cantonale. Au moment de la désignation, l'autorité aurait dû vérifier si l'intéressé possédait les «qualités personnelles et relationnelles ainsi que les compétences professionnelles» requises pour assumer le mandat. De plus, il n'a pas été proposé au curateur nommé une formation de base gratuite afin d'assumer au mieux sa mission, a indiqué le TF dans ses considérants.

L'arrêt a été rendu public ce mardi par le [groupe Action tutelle](#). En réalité, le document date du mois de janvier. Mais l'association qui se bat contre les curatelles forcées en a eu connaissance ces derniers jours seulement, explique Andrea Egli, l'une des responsables du groupe. La justice de paix n'avait pas éventé la décision. La délibération ne se prononce pas sur le fond du problème mais ravive le débat sur une pratique controversée, combattue en vain depuis des années. Vaud est le seul canton en Suisse à obliger ses citoyens à devenir curateur. Les personnes désignées assisteront des individus qui ne sont plus en mesure de se prendre en charge, en partie ou totalement.

Si la portée restreinte du jugement ne remet pas en cause l'exception vaudoise, celle-ci semble néanmoins destinée à disparaître. En effet, sous la coupole bernoise, une [initiative parlementaire](#) du conseiller national socialiste vaudois Jean Christophe Schwaab attaque de front la «vaudoiserie». Le texte, déposé en 2012 déjà, a désormais passé le cap des commissions des affaires juridiques des deux Chambres fédérales. Un avant-projet de modification du Code civil a été mis en consultation. Le Parlement devrait s'en saisir en 2015. Et les élus risquent de donner raison à leur collègue PS.

Sous la pression de l'initiative et cherchant à anticiper ses conséquences en cas d'adoption, le Conseil d'Etat vaudois a repris le dossier en main. Le changement de majorité au gouvernement, favorable à la gauche, n'est pas étranger non plus à un changement d'attitude sur la question. Les trois socialistes et l'écologiste du Collège n'ont pas caché par le passé leur vœu de réformer le régime actuel.

Ce régime a par ailleurs été remodelé depuis janvier 2013. Sans professionnaliser complètement le secteur, à partir de cette date, les cas dits «lourds» sont confiés à l'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles, anciennement Office du tuteur général. Les curateurs privés bénéficient en principe d'un soutien accru dans l'accomplissement de leur mission. Une formation de base fait partie du catalogue de mesures prévues. Les indemnités ont été augmentées. Elles sont passées de 850 francs annuels à 1200 francs au minimum. Si les pupilles sont aisés, le montant est calculé en fonction de la fortune de la personne assistée.

Mais avant de s'attaquer à ce véritable serpent de mer, le Département des institutions et de la

sécurité de la Verte Béatrice Métraux a mené une étude avec ses partenaires afin de mieux connaître les conséquences, notamment financières, d'un oui des Chambres fédérales à l'initiative Schwaab. Les résultats seront communiqués à la rentrée. Dans la foulée, une réflexion a été entreprise sur une potentielle refonte du système vaudois.

Selon nos informations, deux axes majeurs seraient explorés. Le premier découlerait directement de l'initiative de Jean Christophe Schwaab: contraint, Vaud renoncerait aux curateurs désignés de force. Le second viserait à accentuer l'accompagnement des volontaires privés, qui ne manquent pas.

L'objectif est de répartir autrement les cas traités par l'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles et ceux confiés à des citoyens ordinaires. De nos jours, 3500 cas environ incombent à l'Etat et 5000 sont pris en charge par des citoyens désignés. En principe, il s'agirait d'inverser cette proportion. Et d'éviter ainsi d'attribuer exclusivement aux professionnels tous les pupilles du canton. Ce qui coûterait, selon les estimations, entre 20 et 30 millions supplémentaires chaque année.

LE TEMPS © 2014 Le Temps SA